

PARIS, 29 SEPTEMBRE 2016

**LA MUTUELLE SAINT-MARTIN ORGANISE UNE JOURNÉE SUR LE THÈME DE L'ANI :
« TOUT SAVOIR SUR LE CONTRAT COLLECTIF FRAIS DE SANTÉ ».**

Suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), qui oblige tous les employeurs à proposer une couverture santé à ses salariés, la Mutuelle Saint-Martin souhaite accompagner au mieux les Responsables de contrats collectifs frais de santé.

Pour cela, elle organise le 4 octobre prochain dans ses locaux du 6^{ème} arrondissement de Paris, une journée entièrement dédiée à ce thème. La matinée débutera par l'intervention d'un cabinet d'avocats avec un rappel des grands principes de l'ANI, un focus sur la loi Evin, et enfin un point sur la portabilité.

L'après-midi concernera le contrat ANI de la Mutuelle Saint-Martin avec la valorisation du dispositif d'accompagnement et des outils mis à disposition, une présentation de l'Action sociale de la MSM, et ses interventions dans le champ de la prévention. Enfin, la journée sera ponctuée par des entretiens individuels avec les responsables de contrat (une cinquantaine sont d'ores et déjà inscrits).

Pour rappel, la loi ANI concerne toutes les entreprises et l'ensemble des salariés. L'objectif est de permettre à tous les salariés d'accéder à une complémentaire santé via la mise en place d'un contrat collectif.

Le salarié bénéficie également d'un tarif compétitif par rapport à une mutuelle individuelle, une souscription facilitée réalisée par l'employeur, la possibilité d'en faire profiter sa famille. En effet, les mutuelles d'entreprise s'avèrent moins coûteuses pour le salarié que les complémentaires santé individuelles grâce à la participation de l'employeur et à la mutualisation, c'est-à-dire la négociation collective.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 01 42 22 87 14.

À propos de la Mutuelle Saint-Martin...

La MSM est adhérente de l'Union Saint-Martin, une association mutualiste indépendante créée en 1963 dédiée à la protection sociale du clergé, des religieuses et religieux mais aussi des membres de la société civile qui se reconnaissent dans ses valeurs chrétiennes. Elle regroupe aujourd'hui 80 000 membres.

Historiquement mutuelle du « Clergé », la Mutuelle Saint-Martin propose, en complément de gammes spécifiques pour les prêtres, religieuses et religieux, un ensemble innovant et performant de solutions de complémentaire santé à destination des particuliers, des professionnels indépendants et des entreprises. Ainsi, la Mutuelle Saint-Martin propose à tous ceux qui se reconnaissent dans ses valeurs chrétiennes de solidarité, de partage, de justice et d'équité une couverture adaptée à leurs besoins, sans questionnaire médical et sans limite d'âge.

CONTACTS PRESSE

Virginie RODRIGUEZ et Alexandra KONOBA
v.rodriguez@unionsaintmartin.fr / a.konoba@unionsaintmartin.fr
Éric des GROTTES - ericdesgrottes@egga.fr

UNION SAINT-MARTIN